

REFERENTIEL CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE « MÉCANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE »

Un référentiel d'activités et de compétences professionnelles :

Il décrit les activités, blocs de compétences (BC). Il est constitué en miroir de la fiche de qualification du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA).

Un référentiel d'évaluation :

Un document unique concernant les règles générales d'accès à la certification, validé par les partenaires sociaux de la branche, est associé à ce référentiel. En complément, un référentiel d'évaluation décrit les conditions de certification de ce Certificat de qualification professionnelle. Il précise les critères et les modalités d'évaluation par bloc de compétences.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective des véhicules intégrant éventuellement des interventions réglementées relevant de l'entretien courant et périodique des véhicules - Utilisation de la documentation technique - Agencement et entretien du poste du travail / de l'outillage - Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise - Etablissement de tout document d'atelier 	<p><u>Entretien Périodique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les opérations d'entretien des circuits de lubrification en procédant aux contrôles visuels et/ou instrumentés de l'état des composants et des liquides, en les remplaçant selon les périodicités déterminées par les constructeurs ou selon leur usure, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride) afin d'assurer la pérennité des circuits dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/environnement. - Réaliser les opérations d'entretien de la liaison au sol en procédant aux contrôles visuels et/ou instrumentés de l'état des composants et des liquides, en les remplaçant selon les périodicités déterminées par les constructeurs ou selon leur usure, afin d'assurer la pérennité du système dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/environnement. - Réaliser les opérations d'entretien des circuits annexes (allumage, air, de carburant et échappement) du moteur thermique en procédant aux contrôles visuels 	<p><u>Suite à un parcours de formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en situation professionnelle portant sur l'entretien périodique (vidange, filtres...) d'un système relevant d'un véhicule thermique ou hybride selon le système <p><i>(Grille d'évaluation fournie par l'ANFA)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en situation professionnelle visant l'entretien périodique d'une batterie de traction d'un véhicule électrique (relevés des indicateurs de référence) 	<p><u>Recueil des informations utiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les informations recueillies et la documentation choisie sont adaptées au véhicule et au système. <p><u>Respect des procédures de remplacement des éléments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les procédures de remplacement et de réglages des éléments du système suivent les modes opératoires préconisés par les constructeurs. <p><u>Réalisations des opérations d'entretien conformes à la situation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La réalisation des opérations d'entretien est adaptée au système et s'opère selon l'ordre préconisé. <p><u>Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...) :</u></p>
		Candidats en VAE :	

	<p>et/ou instrumentés de l'état des composants et des liquides, en les remplaçant selon les périodicités déterminées par les constructeurs ou selon leur usure, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride) afin d'assurer la pérennité du système dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les opérations d'entretien des éléments électriques, de sécurité et de confort en procédant aux contrôles visuels et/ou instrumentés de l'état des composants et des liquides, en les remplaçant selon les périodicités déterminées par les constructeurs ou selon leur usure, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique) afin d'assurer la pérennité des systèmes dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/environnement. - Réaliser les opérations d'entretien sur le système de freinage en procédant aux contrôles visuels et/ou instrumentés de l'état des composants et des liquides, en les remplaçant selon les périodicités déterminées par les constructeurs ou selon leur usure, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique) afin d'assurer la pérennité du système dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/environnement. - Réaliser les opérations d'entretien sur les systèmes de transmission en procédant aux contrôles visuels et/ou instrumentés de l'état des composants et des liquides, en les remplaçant selon les périodicités déterminées par les constructeurs ou selon leur usure, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique) afin d'assurer la pérennité des systèmes dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/environnement. - Réaliser l'entretien d'un circuit de climatisation en procédant aux contrôles visuels et/ou instrumentés de l'état des composants (pompes à chaleur, compresseurs...) et des liquides, en les remplaçant 	<p>Le candidat renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP. Ce dossier constitue un support pour la validation et pour l'entretien devant le jury.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les interventions menées répondent à des critères d'efficacité par une réalisation tenant compte des contraintes de temps et d'organisation. ▪ Les interventions sont réalisées dans le respect des préconisations des constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité et des normes environnementales en vigueur. <p><u>Mise en œuvre des contrôles associés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les procédures de remplacement et de réinitialisation de la batterie de servitude font l'objet d'un contrôle visant à vérifier la conformité du système à la suite des interventions menées. ▪ Les indicateurs de référence de l'état de la batterie de traction (SOH/SOC) sont identifiés et relevés en utilisant l'outil de diagnostic. <p><u>Réalisation des opérations préalables à la restitution du véhicule suivant les critères conditionnant la satisfaction du client :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La fiche d'intervention est correctement renseignée et signée. ▪ L'ensemble des opérations préalables à la restitution du véhicule sont réalisées dans le respect des procédures qualités
--	---	---	---

	<p>selon les périodicités déterminées par les constructeurs ou selon leur usure, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique) afin d'assurer la pérennité du circuit dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/environnement en vigueur en matière de manipulation des fluides frigorigènes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler visuellement les éléments de charge (câble de charge, prise...) d'un VE/VH, afin de s'assurer de leur intégrité, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement. - Contrôler l'état de charge et de vieillissement de la batterie de traction (relevés du SOC/SOH) en mobilisant les outils adaptés, afin de s'assurer de son intégrité, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement. - Prévenir les risques électriques en observant le mode opératoire et les mesures de protection collective et individuelle adaptées à la réalisation en sécurité d'opérations d'ordre non électrique sur véhicules électrifiés. 		
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective des véhicules intégrant éventuellement des interventions réglementées relevant de l'entretien courant et périodique des véhicules - Pose d'accessoires sur véhicules - Réalisation d'interventions incluant un diagnostic de premier niveau de complexité portant sur les éléments de liaison au sol 	<p style="text-align: center;"><u>Remplacement de pièces d'usure et réalisation de contrôles / codages associés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler et régler les trains roulants en réalisant les contrôles préliminaires et en interprétant les valeurs des relevés de géométrie, afin de les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs. - Remplacer et réparer les pneumatiques en contrôlant l'état des composants (usure, avarie, dégradation, crevaison), en remplaçant les valves, en équilibrant les roues et en réalisant la mise à pression, afin de les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs et des manufacturiers, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement. 	<p><u>Suite à un parcours de formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en situation professionnelle de remplacement d'un pneu ou d'un élément de liaison au sol (amortisseur, rotule...) et de remplacement d'un élément du système de freinage et de réalisation d'un contrôle de géométrie sur un véhicule thermique ou hybride ou électrique selon le système <p style="text-align: center;"><i>(Grille d'évaluation fournie par l'ANFA)</i></p>	<p><u>Recueil des informations utiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les informations recueillies et la documentation choisie sont adaptées au véhicule et au système. <p><u>Respect des procédures de remplacement et de réglage des éléments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les procédures de remplacement et de réglages des éléments du système suivent les modes opératoires préconisés par les constructeurs. <p><u>Respect des procédures de remplacement et réinitialisation de la batterie de servitude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les procédures de remplacement de la batterie de servitude (dépose/repose)

<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de la documentation technique - Agencement et entretien du poste du travail / de l'outillage - Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise - Etablissement de tout document d'atelier 	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacer les organes de transmission et de liaison au sol faisant l'objet d'un dysfonctionnement, d'une dégradation ou d'une usure, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique) afin de les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement. - Contrôler les éléments des systèmes de freinage en vérifiant l'état des composants selon des valeurs de références et à l'aide d'outils adaptés, afin de valider leur conformité, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement. - Remplacer les éléments des systèmes de freinage (classique, ABS/ESP) faisant l'objet d'un dysfonctionnement, d'une dégradation ou d'une usure, afin de les remettre en conformité, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique) dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement. - Remplacer une batterie de démarrage et de servitude (< 60 volts cc) en tenant compte de la motorisation (thermique, hybride ou électrique) en mobilisant les méthodes de contrôles adaptées et à l'aide d'outils spécifiques, afin de remettre en conformité le circuit électrique basse tension, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement. - Prévenir les risques électriques en observant le mode opératoire et les mesures de protection collective et individuelle adaptées à la réalisation en sécurité d'opérations d'ordre non électrique sur véhicules électrifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en situation professionnelle visant l'entretien périodique d'une batterie de servitude (contrôle/dépose/repose) 	<p>et de réinitialisation suivent les modes opératoires préconisés par les constructeurs.</p> <p><u>Mise en œuvre des contrôles associés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les procédures de remplacement et de réglages des éléments font l'objet d'un contrôle visant à vérifier la conformité du système à la suite des interventions menées.
		<p>Candidats en VAE :</p> <p>Le candidat renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP. Ce dossier constitue un support pour la validation et pour l'entretien devant le jury.</p>	<p><u>Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...) et Réalisation du contrôle qualité de l'intervention :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les interventions menées répondent à des critères d'efficacité par une réalisation tenant compte des contraintes de temps et d'organisation. ■ Les interventions sont réalisées dans le respect des préconisations des constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité et des normes environnementales en vigueur. ■ Les interventions menées sont réalisées en tenant compte du risque électrique selon la réglementation en vigueur.

Le CQP est délivré par un jury paritaire composé d'un représentant patronal, d'un représentant salarié et d'un formateur n'ayant pas pris part à l'accompagnement ou à la formation du candidat.

« *Le jury reçoit tous les candidats dès lors qu'ils ont acquis l'ensemble des blocs de compétences constituant le CQP* »

L'entretien de narration d'activité devant le jury porte sur l'appréciation de la ou des compétences clé du CQP (cf. référentiel dans CONDITIONS D'EVALUATION SUITE A UN PARCOURS DE FORMATION) :

- Réaliser l'entretien courant et périodique des véhicules thermiques, électriques et hybrides